

Yverdon-les-Bains, 10 avril 2019

Aux actuels membres de Cèdres Réflexion

A celles et ceux qui marquent de l'intérêt pour nos activités

Assemblée générale – programme 2019 – cotisations 2019

Mesdames, Messieurs, chères amies, chers amis,

L'Assemblée générale de Cèdres Réflexion est convoquée le jeudi 2 mai 2019 à 19h00

Jusque vers 21h, à la maison des Cèdres, siège de l'Eglise réformée – **ch. des Cèdres 7** à Lausanne.

→ Entrer par le petit portail, à droite du grand portail, sur le Chemin des Cèdres, puis passer par la cafétéria
En cas de problème : 079 487 12 65 (Jean-François)
[Parking Métropole ou Riponne – M2 Riponne – TL arrêt St-Roch ou Chauderon]

Collation à l'issue de la séance

Ordre du jour

1. Ouverture
2. Adoption du PV de la dernière AG
3. Rapport d'activités 2018 (présentation – adoption)
4. Comptes 2018 (présentation – rapport des contrôleurs – adoption)
5. Budget 2019
6. Nomination de deux contrôleurs des comptes
7. Information et discussion sur les projets de l'Association pour l'avenir
8. Divers et propositions individuelles

Le PV de l'AG 2018 peut être consulté en ligne : www.cedresreflexion.ch/association

Programme 2019

- Une soirée est prévue **le 17 juin**. Nous vous en dirons plus le 2 mai prochain.
- **Le 28 octobre**, une soirée intitulée « *L'homme-machine : que devient l'humain aujourd'hui ?* » est organisée avec la participation confirmée de **Martin Vetterli**, président de l'EPFL.
Réservez la date !

Cotisations 2019

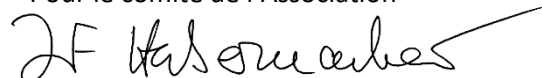
→ **L'appel aux cotisations pour l'année 2019.**

Merci d'avance de votre générosité. Pour rappel les cotisations annuelles sont fixées comme suit :

- Cotisation ordinaire : Fr. 50.-
- Cotisation de membre bienfaiteur : Fr. 200.-
- Cotisation de soutien : Fr. 100.-

Nous nous réjouissons de vous rencontrer nombreux le 2 mai prochain et, dans cette attente, nous vous adressons à chacune et chacun, Mesdames, Messieurs, chères amies chers amis, nos cordiaux messages.

Pour le comité de l'Association



Jean-François Habermacher, président

Annexes : **bulletin de versement référencé** à utiliser pour les cotisations